



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 4

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
JALLES, DE LANDE A GARONNE
(SY.J.A.L.A.G)

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECO), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

**DOSSIER N° 4 : ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES JALLES, DE LANDE A GARONNE
(SY.JA.L.A.G)**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

La ville du BOUSCAT est représentée auprès du Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne par deux délégués du Conseil Municipal.

La mission de ce syndicat est d'assurer le bon écoulement des eaux, par des travaux d'entretien mais également de promouvoir toutes les actions visant à améliorer et préserver le patrimoine aquatique.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article unique : Désigne deux délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne :
MME SOULAT
M. CHRETIEN

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET